

# SOS RENTREE 2026

Accompagner les parcours des élèves  
[au collège](#) et [au lycée](#) dans le val d'Oise.

Rentrée 2026



# PARCOURS COLLÉGIEEN 95

Affectation, inscription et informations sur le collège dans le Val-d'Oise



Document à destination des familles, des équipes et des partenaires

## La sectorisation

Trouver mon collège

Commune :

Rue :

Valider

Effacer

1.



## Entrée en 6e

- Affectation automatisée dans Affelnet 6.
- Se rapprocher du directeur d'école pour le calendrier et les démarches. Les demandes de dérogation sont intégrées à la procédure.
- **Sections particulières** : se renseigner auprès du collège. *dates limites de transmission des dossiers : entre décembre et janvier pour la section internationale, en mars pour les classes à horaires aménagés(CHAM/CHAD)*

2.



## Emménagement dans le Val-d'Oise

- Contacter directement le collège de secteur du nouveau domicile.
- [La sectorisation peut être vérifiée auprès du Conseil départemental.](#)
- Après réception de l'avis, inscription dans l'établissement attribué.

3.



## Affectation en 5e, 4e, 3e

- S'adresser au chef d'établissement du [collège de secteur.](#)
- Fournir justificatif de domicile, livret de famille ou acte de naissance, bulletin ou certificat.
- Un dossier incomplet ne peut pas être examiné.

4.



## Dérogation à la carte scolaire

- **Pour 5e, 4e et 3e** : Procédure dématérialisée. demande uniquement via "[démarches simplifiées](#)".
- Période 2026 : du 1er avril au 31 mai.
- Demandes accordées selon les capacités d'accueil et les priorités: *handicap, motif médical, motif social/bourse, fratrie, limite de secteur, parcours particulier, convenance personnelle*

5.



## Révision / recours

- **En 6e** : recours gracieux via "[démarches simplifiées](#)". [formulaire de demande - recours](#) du 4 au 30 juin 2026.
- **En 5e, 4e, 3e** : recours gracieux par voie postale.
- Recours hiérarchique ou contentieux possibles.

6.



## Situations particulières

- **Privé hors contrat ou instruction en famille** : une évaluation peut être nécessaire. [Consultez les informations qui concernent le retour dans un établissement public](#)
- **Arrivée de l'étranger** : si l'établissement d'origine n'est pas homologué par l'Education Nationale française, [contacter le CIO le plus proche.](#)
- **Pour les démarches courantes**, l'interlocuteur reste l'établissement de secteur.

## POINTS D'ATTENTION



Toujours vérifier le [collège de secteur.](#)



Un dossier incomplet ne peut pas être examiné.



Les dérogations dépendent des capacités d'accueil.



Pour les démarches courantes : inutile de se déplacer à la DSDEN.



Contact

Par courriel :

[ce.ia95.poleaffectation@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.poleaffectation@ac-versailles.fr)



Fournir et conserver les justificatifs demandés. (justificatif de domicile, bulletins scolaires)



## À RETENIR

Le collège d'affectation dépend du [secteur scolaire](#) lié à l'adresse des responsables légaux. En cas de déménagement, de demande de dérogation ou de situation particulière, il faut agir tôt, transmettre un dossier complet et se rapprocher du bon interlocuteur. L'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'académie-Directeur académique de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise.



# PARCOURS LYCEEN 95

Affectation, inscription et informations sur le lycée dans le Val-d'Oise



Document à destination des familles, des équipes et des partenaires

1.



Après la 3e

- L'affectation en 2de générale et technologique, 1re année de CAP et 2de professionnelle passent par **AFFELNET**.
- La **2de GT** dépend du domicile de l'élève : [établissement de secteur](#)

2.



Après la 2de GT

- L'entrée en **1re technologique** passe par **AFFELNET**.
- L'entrée en **1re générale** se fait auprès du [lycée de secteur](#).

3.



Révision d'affectation

1. S'inscrire d'abord dans le lycée obtenu pour ne pas perdre sa place.
2. [Demande en ligne à compter du 29 juin 2026](#).
3. Seules les demandes de révision des élèves **ayant procédé à leur inscription dans l'établissement d'affectation** seront examinées.

4.



[Voie générale et technologique](#)

**Hors AFFELNET**

- Demande d'inscription en **1<sup>ère</sup> Générale, T<sup>ale</sup> Générale et T<sup>ale</sup> Technologique** : [contacter le lycée de secteur](#).
- Les familles n'ont pas à se déplacer à la DSDEN.

5.



[Voie professionnelle](#)

- **De mai à septembre 2026** : affectation via **AFFELNET** pour une poursuite en **1<sup>ère</sup> année de CAP, 2<sup>nd</sup>e PRO ou 1<sup>ère</sup> PRO** Familles de Métiers
- Arrivées tardives ou demande de scolarisation en **T<sup>ale</sup> CAP ou T<sup>ale</sup> de Bac PRO**: démarches **Hors AFFELNET** : [contacter le service de la scolarité de la DSDEN 95](#).
- Courriel : [ce.ia95.sco@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.sco@ac-versailles.fr)

6.

[Situations particulières](#)

Privé hors contrat / instruction en famille : évaluation nécessaire. [Consultez les informations qui concernent le retour dans un établissement public](#)

**Élèves nouvellement arrivés en France** : si l'établissement d'origine n'est pas homologué par l'Education Nationale française, [contacter le CIO le plus proche](#).

## POINTS D'ATTENTION



Pour la 2de GT, vérifier le [lycée de secteur](#) lié au domicile.



Conserver l'affectation obtenue avant toute révision.



Voie pro hors AFFELNET : DSDEN scolarité.



[CIO](#) pour les nouveaux arrivants en France.



Fournir et conserver les justificatifs demandés. (justificatif de domicile, bulletins scolaires)

**SITE INTERNET DSDEN** : [Parcours du lycéen](#)

**Contacts utiles**

Affectation (DIVEL): [ce.ia95.sco@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.sco@ac-versailles.fr)

[ce.ia95.poleaffectation@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia95.poleaffectation@ac-versailles.fr)

CIO Argenteuil: [cio-argenteuil@ac-versailles.fr](mailto:cio-argenteuil@ac-versailles.fr)



## À RETENIR

Un avis d'affectation officiel est indispensable avant toute inscription en lycée public. Rester en lien avec l'établissement d'origine, le CIO ou la DIVEL



# PARCOURS LYCEEN 95

## Voie GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE

### Cas particuliers SANS AFFECTATION après la campagne AFFELNET

Les élèves montant en 2GT ou en 1ère technologique en attente de solution sont recensés par leur établissement d'origine.

Des commissions d'ajustement : 8 et 9 juillet.


Les familles sont accompagnées par leur collège ou lycée d'origine.

### Cas particuliers HORS AFFELNET

**Changement d'établissement en 1<sup>ère</sup> Générale ou Terminale Générale et Technologique** pour suivre une ou des spécialités non proposées dans leur établissement d'origine :

Renseigner la fiche pédagogique : fiche pédagogique + demande transmise par le chef d'établissement.

 [Fiche n° 13](#) : Demande de changement de lycée - Procédure hors Affelnet

 [Fiche n° 14](#) : Demande d'affectation en classe de Terminale STMG ou STI2D – Changement d'établissement

### Redoublants de Terminale Générale et Technologique

**Redoublants de Terminale** : droit de redoublement dans le même lycée, sauf impossibilité d'accueil.

### Arrivées en cours d'année

démarche via [le lycée de secteur](#), en lien avec la DIVEL et les référents bassin.

**Pour les jeunes scolarisés en 2025-2026 et sans solution d'affectation :**  
**entretien de situation par l'établissement d'origine**

**Pour les jeunes déscolarisés en 2025-2026 ou emménageant dans le val d'Oise :**  
**entretien de situation auprès du CIO le plus proche de votre domicile**



# PARCOURS LYCEEN 95

## Voie PROFESSIONNELLE

### Affectation via AFFELNET: Calendrier des opérations

**1er tour** : campagne principale. **Résultat mardi 30 juin 2026**

- Inscription du mercredi 1er juillet en établissement jusqu'au samedi 4 juillet 18h ou en ligne jusqu'au lundi 6 juillet 8h

**Pour les élèves sans affectation.** Saisie des vœux par les établissements d'origine.

Ces 2 tours concernent les élèves de la voie professionnelle, post-3ème, post 2nde pro famille de métiers et post CAP.

- **2ème tour** pour les élèves non affectés au 1<sup>er</sup> tour : **du 7 au 8 juillet 2026**,
- **résultat le 9 juillet**,
- inscription en établissement le 10 juillet, puis du 24 au 26 août

- **3ème tour** pour tous les élèves non affectés : **du 2 au 4 septembre 2026**,
- **résultat le 7 septembre**,
- inscription en établissement du 8 au 11 septembre

Les élèves restés sans solution de la voie professionnelle, **sont pris en charge par leur collège ou lycée d'origine.**

**Pour les jeunes scolarisés en 2025-2026** et sans solution d'affectation : **entretien de situation par l'établissement d'origine**

**Pour les jeunes déscolarisés en 2025-2026** ou emménageant dans le val d'Oise : **entretien de situation auprès du CIO le plus proche de votre domicile**

### Arrivées en cours d'année et demande d'inscription en voie Professionnelle

**Pour toutes les demandes d'affectation en voie professionnelle Hors AFFELNET**

- Pour les élèves demandant une entrée en T<sup>ale</sup> CAP, une 1<sup>ère</sup> PRO (hors Affelnet) ou une T<sup>ale</sup> PRO
- Pour les jeunes n'ayant pas participé à AFFELNET: *emménagements, arrivées tardives, redoublants, autres cas...*

**Démarche à faire par les familles en contactant directement la DSDEN**

**Accompagnement possible par les CIO.**

La procédure se déroulera en deux étapes :

1. L'étude de la demande (examen des pièces constitutives du dossier),
2. et L'affectation, lorsqu'une place pourra être proposée.

les demandes sont traitées par le service de la DIVEL sur la base des **places vacantes dans les formations professionnelles.**

### **AVENIR PRO +**



Pour les **élèves volontaires** de lycée professionnel

- Sans solution après les examens
- Diplômés ou non



- **Un professeur référent** de parcours
- Un conseiller de la **Mission locale**
- Un **parcours adapté** au projet du jeune



- Aide à la recherche d'emploi
- Poursuite d'études ou formation
- Bilan, ateliers, PFMP, compléments de formation



- Inscription dès la rentrée
- De préférence avant les vacances d'automne
- Durée maximale : **4 mois**



# PARCOURS COLLEGIEN et LYCEEN 95

## Situations particulières

 à partir de mars 2027



À partir de mars 2027 si un jeune n'a pas reçu d'affectation, il devra reprendre contact avec le CIO.



Un **accompagnement personnalisé** sera alors mis en place par l'équipe du CIO, incluant un suivi régulier et des entretiens avec un psychologue de l'Éducation nationale.

Selon sa situation, deux options seront envisageables :

- **Demande de RETOUR EN FORMATION INITIALE RFI** : Cette démarche nécessitera le dépôt d'un dossier de candidature comprenant un CV et une lettre de motivation. Un avis motivé du psychologue de l'Éducation nationale viendra compléter le dossier.
- **Formulation de vœux AFFELNET 2027** : Le CIO procédera à la saisie des vœux dans la plateforme AFFELNET, **avant** la date limite fixée au **21 mai 2027**.



Arrivées de l'étranger



### Scolariser son enfant en arrivant de l'étranger

Vous arrivez de l'étranger et souhaitez scolariser votre enfant dans le Val-d'Oise ? Les démarches dépendent de son âge.



#### À retenir

Pour les enfants de moins de 11 ans, la première démarche se fait auprès de la **mairie de votre commune de résidence**

Pour les jeunes de 11 ans à 17 ans et demi, la première démarche se fait auprès du **CIO**.



#### De 11 ans à 17 ans et demi

Vous devez prendre contact avec le [CIO le plus proche de votre domicile](#).

Un 1<sup>er</sup> rendez-vous au CIO permettra d'évaluer le niveau scolaire et le niveau de maîtrise du français de votre enfant.

À l'issue de cette évaluation, une affectation sera proposée en fonction de ses besoins.

**Pour les jeunes francophones d'âge lycée**, non scolarisés dans un établissement scolaire homologué par l'Éducation Nationale française, ils seront invités à participer dans un 2<sup>ème</sup> temps à une évaluation de leur niveau en mathématiques et en français.



**Le document « attestation de positionnement », fourni par le C.I.O. ou l'équipe CASNAV**, atteste que la famille a réalisé l'accueil en C.I.O. et que la situation a été préalablement étudiée et le niveau évalué.